Avis d'appel à la concurrence
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
Fêtes de fin d'année 2026- Place de la Victoire-
Animation, Activités et Attractions à destination des familles et des enfants »

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ

Commune de Clermont-Ferrand. 10 rue Philippe Marcombes
BP 60. 63 033 Clermont-Ferrand.
Contact: Monsieur Xavier Lageard – DCUPEP / Service des Usages du domaine public
Téléphone : 04 73 42 37 73
dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et d'animation du centre-ville, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite faire des festivités de fin d'année un temps fort de la vie locale, propice à la convivialité, au partage et à la découverte. Elle entend ainsi proposer aux habitants comme aux visiteurs une programmation festive et qualitative, accordant une place particulière aux enfants et aux familles. La place de la Victoire, au pied de la cathédrale, constituera notamment le cœur des féeries de Noël, dans un cadre patrimonial exceptionnel propice à l'émerveillement des petits comme des grands.

Objet : Animation, Activités et Attractions à destination des familles et des enfants

Suite aux demandes d'occupation exprimées, la Ville autorise l'occupation temporaire de son domaine public par des porteurs de projets exerçant une activité de leur initiative.

A titre indicatif, les projet proposés pourront être : théâtre de guignols, jeux, activités ludiques, ateliers citoyens (soin de la nature, sensibilisation au respect de l'environnement, gestes de premiers secours...), maquillage, jeu de pistes, manèges enfantins (moins de 7, 5 tonnes).

Lieu : Place de la Victoire

Conditions d'accès : limitation des véhicules de plus de 7,5 Tonnes

Durée à titre indicatif : Les installations seront autorisées du **27 novembre 2026 au 10 janvier 2027**.

Cadre juridique :

L'autorisation d'occupation est consentie à titre précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Elle n'est pas constitutive de droits réels au sens de l'article L1311-5 du CGCT et elle n'est pas soumise aux dispositions du code du commerce relatives aux baux commerciaux.

Elle ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public.

Redevance d'occupation du domaine public : Tarification votée annuellement par le Conseil Municipal

Conditions générales de l'occupation : sur demande à DCUPEP-as@ville-Clermont-ferrand.fr

Retrait du dossier de consultation : sur le site internet de la Mairie de Clermont-Ferrand :
https://clermont-ferrand.fr

Rubrique : Je suis + professionnel + Domaine public + Animations Place de la Victoire

Candidatures : Les candidats devront présenter un dossier complet

La Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer une AOT si les projets présentés ne correspondent pas aux caractéristiques techniques nécessaires pour occuper cet emplacement.

Dépôt des dossiers : Le dossier de candidature devra être déposé en Mairie ou expédié par courrier à l'adresse et avec les mentions suivantes : « **AAC Festivités de fin d'année – Place de la Victoire – Ne pas ouvrir »**

Adresse : Direction du Commerce, de l'Usage et du Partage de l'Espace Public, - DCUPEP- Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand, 10, rue Philippe Marcombes, BP 60, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Date de publication : le 4 septembre 2026

Date limite de réception des offres : le 30 septembre 2026 - Tout dossier de candidature dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas retenu.